

Procès-verbal du Conseil d'école n°1

Mardi 4 novembre 2025

Présents :

Mairie : Dominique BONNET (Maire), Laurence LE BARRILLEC (élue aux affaires scolaires), Florian BOSSEZ (responsable service scolaire et jeunesse), Maud IBOUD (secrétaire service scolaire), Alexandra FREIDIG (responsable périscolaire).

Education Nationale : Aurélie BACHELET (Directrice), Caroline BAYLE, Cécile CABEZAS, Kimberley CHATENET, Chloé DA RIVA, Blandine KERMEN, Frédéric NOE, Sandra RICOUD.

Monsieur LEDOUIT, Inspecteur de l'Education Nationale, est excusé.

Délégués de parents d'élèves : Juliette CROS-JULLIARD, Jean-Marie RETROUVEY, Manuel VACELET

Secrétaire de séance : M. VACELET.

Début du Conseil : 18h00. Fin du Conseil : 19h45. Lieu : salle des maîtres.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

La participation des parents se fait par le biais de l'élection de leurs représentants au conseil d'école chaque année.

Présentation des membres du Conseil et du fonctionnement de l'école

L'école du Bourg accueille 147 élèves : 9 GS, 30 CP, 22 CE1, 25 CE2, 30 CM1 et 27 CM2.

6 classes : GS/CP de Madame Bachelet (9/14), CP/CE1 de Madame Bayle (16/8), CE1/CE2 de Monsieur Noé (13/11), CE2/CM1 de Madame Cabezas (18/7), CM1/ CM2 de Madame DA RIVA (10/15), CM1/CM2 de Madame Margne (11/15). Madame Kermen intervient dans la classe de Madame Cabezas le lundi.

Madame Ricoud intervient dans la classe de Madame Bachelet le mardi, et 1 jeudi sur 3, ainsi que dans la classe de Madame Bayle le lundi.

Madame Genet intervient dans la classe de Madame Margne le jeudi.

Actuellement, Madame CHATENET remplace Madame MARGNE.

RASED : psychologue scolaire (Madame ANDRE), Maitre E enseignant spécialisé à dominante pédagogique (Madame ESPOSITO), Maitre G enseignant spécialisé à dominante rééducative (Madame GARDEL).

I. Éducation nationale – Fonctionnement de l'école

1. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

La directrice remercie et félicite les représentants des parents d'élèves élus. Nombre d'inscrits : 240 Votants: 160
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17 Taux de participation de 67.92% (57.46% en 2024)

2. Vote de la modalité des élections N+1

Vote pour la modalité par voie électronique : vote à l'unanimité.

3. Vote du Règlement Intérieur et Charte de la Laïcité.

Le règlement intérieur est composé de plusieurs parties : le règlement intérieur adapté du règlement type départemental (mis à jour en 2025) et la charte de la laïcité.

Le règlement est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

4. Hygiène et Sécurité

Problèmes récurrents concernant la propreté des sanitaires ainsi que des salles de classe.

La mairie rappelle l'importance de communiquer sur ce problème afin de prévenir la société et pouvoir contrôler ce qui est fait.

Un exercice incendie et un exercice alerte attentat intrusion ont été réalisés en période 1.

Un second exercice alerte attentat intrusion a été réalisé au retour des vacances.

Remarques :

- La communication via les interphones fonctionne bien.
 - Les alarmes incendie des bâtiments ne sont pas reliées ; elles sont à déclencher dans chaque bâtiment.
 - Absence de bouton PPMS dans le nouveau bâtiment du périscolaire. Possibilité de prévenir l'enseignante avec l'interphone qui se situe dans la salle initialement prévue pour l'informatique mais la sonnerie n'est pas audible depuis la salle de classe lorsque la porte est fermée.
 - Interrogation quant à l'éventuelle future utilisation du signal visuel qui n'est pour l'instant pas obligatoire.
- Ces deux points seront vu avec les services techniques
- Le PPMS est en train d'être rédigé de nouveau comme les autres écoles de la commune.

5. Budgets municipaux et fonctionnement général

Le financement de certains projets par la mairie sera étudié lors de la prochaine commission du lundi 10 novembre.

La marche a été privilégiée afin de limiter les frais de transport et respecter le budget bus pour permettre aux classes de réaliser toutes leurs sorties scolaires.

6. Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire (année N-1)

L'école dispose d'un unique compte bancaire en ligne pour l'ensemble des classes.

Le bilan financier de l'année scolaire dernière a été validé par l'OCCE. A ce jour on note une participation en nette baisse à la coopérative scolaire. Certaines classes ne comptent que 8 participants sur 24. Une relance est prévue en fin de semaine.

7. Utilisation des locaux scolaires

Accès à la MPT climatisée les jours de canicule. Le gymnase du pré de l'eau sera de nouveau accessible pour les écoles à partir de Janvier.

II. Communication

1. Relations école-familles

Des réunions de rentrée et des rdv individuels à la demande des enseignants et/ou des familles ont été réalisés.

2. Liaison école-collège

Aucun conseil réalisé à ce jour.

Particularité du Bourg : 3 collèges sur la carte scolaire. Les parents délégués indiquent avoir sollicité le Département de l'Isère pour une révision de la carte scolaire du collège. Une première demande avait été adressée au printemps 2025, sans réponse. Une relance a été faite, toujours sans réponse. M. Bossez indique qu'une révision pourrait intervenir en 2027.

3. Outils de communication

Les parents d'élèves peuvent joindre la directrice par mail ou en laissant un message sur le répondeur téléphonique de l'école. Il n'y a plus de téléphone fixe. La directrice indique que le mail est à privilégier et qu'il n'est pas possible de répondre aux appels pendant le temps de classe.

Les parents d'élèves peuvent joindre les enseignants via Educartable.

La directrice communique les informations générales de l'école aux familles via *EDUCARTABLE* et les cahiers de liaison

numériques, tout comme les enseignants.

III. Projets et vie de l'école

1. Présentation des supports pédagogiques

Les supports utilisés sont conformes aux dernières instructions officielles.

2. Présentation des actions de prévention et dispositifs particuliers

Mise en place des APC, du soutien et des vacances apprenantes.

3. Projets de classe et projets d'école

- Projet « cirque » pour les classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2, avec Les agrès du vent. Un spectacle aura lieu le lundi 26 janvier à la Maison des Arts. L'équipe pédagogique remercie la mairie qui permet aux élèves de se produire dans cette magnifique salle.
- Bridge : Les interventions concerteront toutes les classes.
- En septembre, les classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2 se sont rendues à la Coupe Icare : ateliers scientifiques et technologiques.
- Projet « tri des déchets » pour les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1.
- Natation pour les 6 classes
- ASPTT : Période 2 pour les classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2.
- Médiathèque avec Elise
- Volleyball pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.
- Spectacles à Paul Jargot
- Projet « Ecole et cinéma » pour toutes les classes
- Projet ski de fond en discussion pour les classes CE1/CE2 et CE2/CM1.
- Projet de correspondance avec une école en Martinique (CM1-CM2 1)
- Projet de carte de vœux avec une maison de retraite.
- Projet Echecs pour toute l'école.
- Plus de chorale à l'école. Projet « A travers chant » non retenu.

IV. Parcours de l'élève

1. Évaluations des élèves

Les évaluations nationales de début d'année ont concerné toutes les classes de l'élémentaire, du CP au CM2.

Les évaluations de CP de janvier intitulées « point étape » seront poursuivies en 2025.

Le livret scolaire LSU est établi pour chaque élève à partir du CP. Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires.

Les bilans périodiques mettent en évidence, pour chaque domaine d'enseignement, les principaux éléments du programme travaillés, les acquisitions, les progrès et difficultés de l'élève, son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé sont également renseignés.

Les LSU seront rendus aux familles à chaque fin de semestre.

En ce qui concerne les élèves de GS, le cahier de progrès sera renseigné.

2. Dispositifs d'aide

Dans chaque classe, les enseignants mettent en place des aménagements afin de permettre à tous les élèves d'acquérir les compétences visées : différenciation pédagogique.

Le Directeur peut également réunir une Equipe éducative.

Le PPRE Projet Personnalisé de Réussite Educative est un programme qui organise un accompagnement pédagogique afin de permettre à l'élève de surmonter ses difficultés et de progresser dans ses apprentissages. Il s'adresse aux

élèves en difficulté scolaire et à ceux qui risquent de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences, notamment en français et en maths.

Le PPRE permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève. Le PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il peut être proposé par les enseignants (conseil des maîtres, conseil de classe) ou être demandé par la famille au directeur de l'école ou au chef d'établissement.

Les enseignants se réunissent périodiquement en conseil de cycle et en conseil des maîtres afin de mettre en place les APC Activités Pédagogiques Complémentaires (temps de service des enseignants) et des heures de soutien (heures supplémentaires pour les enseignants volontaires dans le cadre du PACTE).

Le dispositif « vacances apprenantes » a été mis en place pendant les précédentes vacances.

3. Modalités d'inclusion des élèves en situation de handicap

Cette année, nous accueillons plusieurs enfants en situation de handicap. Ils ont tous un Projet Personnalisé de Scolarisation. A ce titre, 5 AESH travaillent dans l'école. Ces personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure du possible.

Certains élèves bénéficient d'une aide humaine individualisée, d'autres mutualisée. Des emplois du temps ont été réalisés afin de répondre aux besoins des élèves. En cas d'absence d'un AESH et du non-rempacement de celui-ci, les emplois du temps peuvent évoluer de manière à ce que les élèves ayant besoin d'une aide individuelle aient prioritairement leurs heures d'accompagnement. Il manque actuellement 12 heures d'AESH à l'échelle de l'école (hors absences). Ce qui implique moins d'heures d'aides pour les enfants.

V. Mairie

RAS

VI. Questions diverses

Les parents délégués indiquent avoir initié la collecte des questions des parents trop tardivement. Les questions sont arrivées la veille du conseil, ne permettant pas de les traiter toutes correctement.

Les dates de conseil seront annoncées en avance. Par ailleurs, les parents sont invités à ne pas attendre les relances et peuvent contacter les délégués à tout moment : rpeecoledubourg@gmail.com.

1. Une élève se serait retrouvée seule à la sortie d'école à 16h30 (la veille du conseil de classe). Alexandra (responsable périscolaire) explique que l'élève a effectivement suivi les enfants qui devaient sortir alors qu'elle avait été appelée pour le périscolaire. L'enfant s'attendait à voir sa maman à la sortie. Alexandra indique que l'élève est resté à côté de l'enseignant puis d'un animateur pendant tout le temps de sortie des autres élèves jusqu'à constater qu'il n'y avait personne pour la récupérer. L'enfant a ensuite rejoint le périscolaire. L'enfant n'est jamais restée seule. L'enfant est ressortie cependant bouleversée car elle ne s'attendait pas à aller au périscolaire et s'attendait à voir sa maman arriver possiblement en retard. L'organisation de sortie des classes sera renforcée afin de garantir qu'aucun élève non autorisé ne puisse se joindre aux groupes quittant l'établissement.

2. Harcèlement :

- Des parents nous ont signalé des cas de harcèlement lors du périscolaire. Quelles actions ont été mises en place pour accompagner les enfants concernés et traiter ces situations ?

Effectivement, il y a eu un cas signalé par une famille avec demande de déclenchement du protocole Phare.

L'équipe enseignante et le service périscolaire ont augmenté la vigilance sur les élèves en question.

Alexandra mentionne que le cas de harcèlement a été résolu grâce à l'intervention et à la collaboration avec l'école et qu'il faut prévenir tout nouvel incident.

- Quelles actions de prévention (formation des animateurs, sensibilisation des enfants, médiation, etc.) sont envisagées pour prévenir de nouveaux incidents ?

Le périscolaire travaille conjointement avec l'équipe enseignante sur le sujet du harcèlement. La prévention est par exemple réalisée via des actions ludiques afin que les élèves s'habituent à identifier les situations de harcèlement. Les signalements peuvent être réalisés de différentes manière, y compris via une boîte aux lettres et les médiations sont réalisées le plus tôt possible en classe.

- Quel est le bilan de l'application du protocole PHARE (lutte contre le harcèlement) lors de l'année scolaire 2024-2025 ?

Initié à deux reprises. Les différentes discussions ont permis de rapidement traiter les sujets.

Par ailleurs, un questionnaire anonyme d'auto-évaluation des situations de harcèlement, sera soumis prochainement aux élèves à partir du CE2.

3. Quelles sont les possibilités de jeu pendant les récréations ?

Plusieurs espaces sont définis : le terrain de hand pour les jeux de ballon, l'espace tennis de table, l'espace sous le préau pour les activités calmes, l'espace vert pour des jeux libres. L'accès au bâtiment périscolaire n'est pas possible pendant le temps d'école. L'accès aux différentes zones est réparti équitablement entre les différentes classes.

4. Lors d'un conseil d'école il y a 2 ans, la mairie avait indiqué qu'un projet d'aménagement de la cour de récréation était prévu. Il apparaît que ces travaux n'ont pas encore été réalisés. Quel est le statut ?

Il s'agissait d'un appel à projet « Cours d'école Actives et Sportives » lancé par l'agence nationale du sport dans le cadre de « Terre de Jeux 2024 », les crédits ont été épuisés très rapidement, l'école du Bourg n'a pas pu en bénéficier.